

Comité de Suivi et d'Information de l'ancien site minier de La Croix de Pallières à la préfecture du Gard à Nîmes, avec un point de presse à 16H00

Pollution: Umicore mis en demeure pour cinq anciens sites dans le Gard

Le préfet du Gard a engagé lundi une procédure de mise en demeure visant à obliger le géant minier belge Umicore à confiner les déchets laissés sur cinq anciens sites miniers du Gard, évoquant un "dossier qui fait jurisprudence".

Une étude d'imprégnation menée par Santé Publique France et rendue publique lundi a confirmé les recommandations de surveillance sanitaire déjà engagées par l'Agence régionale de santé (ARS).

Près d'un quart des participants présentent une imprégnation en arsenic supérieure à celle de la population générale et de 12% pour le cadmium. "On a établi que les sources de pollution à l'arsenic, au cadmium ou au plomb sur cinq ex-sites miniers devaient être confinés - trois (à) Saint-Félix-de-Pallières et deux (à) Thoiras", a expliqué le préfet Didier Lauga lors d'une conférence de presse à Nîmes après une réunion du comité de suivi de ce dossier.

Il a précisé que l'ancien exploitant avait toujours estimé n'être responsable de la gestion que d'un seul site, celui dit de "la digue Umicore".

La multinationale "a toujours dit que les quatre autres sites ne relevaient pas d'elle puisqu'ils en étaient partis depuis 50 ans ans mais je vais prendre un arrêté car du point de vue juridique, on estime qu'ils restent détenteurs des déchets qu'ils ont produits", a précisé le préfet.

Au titre du code minier, Umicore a été relevé de ses obligations sur ces sites mais "nous appliquons plutôt le droit des déchets", dans ce dossier, explique le préfet, admettant évoluer dans un certain "no man's land juridique". La procédure prendra du temps et en attendant "il y aura une obligation de clôturer les sites", a-t-il précisé.

En 2015 et 2016, plus de 1.550 volontaires habitant la zone concernée ont participé à des mesures d'imprégnation. L'étude de Santé Publique France qui démontre une imprégnation en arsenic et en cadmium conclut cependant que les niveaux d'imprégnation en plomb ne sont pas différents de ceux observés au sein de la population française. Aucun cas de saturnisme infantile n'a en particulier été détecté.

Selon l'étude, "le niveau d'imprégnation des personnes est lié à la concentration en polluants dans les sols des jardins, la consommation de certains produits locaux et des comportements de type main-bouche des jeunes enfants".

"Nous ne pouvons nous prononcer dans ce type d'étude sur un lien entre les expositions à certaines substances et certaines maladies dont les origines peuvent être multifactorielles car l'échantillon est trop faible", explique Sébastien Denis, de Santé Publique France, alors que certains riverains des ex-sites miniers font le lien entre leur lieu de vie et des cancers notamment.

"Nous sommes très déçus", a réagi auprès de l'AFP Michel Bourgeat de l'association pour la dépollution des anciennes mines de la Vieille Montagne(ADAMVM). "Nous espérions que la dépollution allait débiter tout de suite alors qu'on se dirige vers une bataille juridique qui peut durer des années", a-t-il ajouté, soulignant également que l'association de riverains et victimes de la pollution demandait un fond d'indemnisation, notamment pour "les gens qui souffrent le plus" de cette situation.

Isabelle Ligner